



RÈGLEMENT – L'HORLOGÈRE 2026

Date : mercredi 1er avril 2026

Lieu : Le Locle (NE) – départ et arrivée à la halle polyvalente du Communal

Organisateur : UHC Le Rouge et Or du Locle

1. Acceptation du règlement

L'inscription à la course de l'Horlogère implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

2. Conditions de participation

Chaque participant·e prend le départ sous sa propre responsabilité et déclare être en condition physique suffisante pour prendre part à l'épreuve choisie.

Les participant·e·s mineur·e·s doivent disposer de l'accord d'un représentant légal.

Pour des raisons de sécurité, les animaux sont strictement interdits sur l'ensemble du parcours, y compris accompagnés d'un coureur.

3. Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne via **Défi Chrono** (www.juradefichrono.ch) jusqu'au **lundi 30 mars 2026 à minuit**.

Des inscriptions sur place sont possibles le jour de la course, avec une majoration du prix d'inscription.

L'inscription est considérée comme définitive une fois le paiement effectué.

Une autorisation écrite peut être exigée pour un·e participant·e mineur·e souhaitant courir dans une catégorie supérieure.



4. Dossards

Le retrait des dossards s'effectue à la halle polyvalente du Communal, jusqu'à une heure avant le départ de l'épreuve concernée.

Le dossard doit être porté visible sur l'avant du corps durant toute la course.

Le prénom du/de la participant·e peut figurer sur le dossard si l'inscription est effectuée **au plus tard le mardi 17 mars 2026 à minuit**.

Les dossards sont personnels et non transmissibles. Tout échange ou prêt de dossard entraînera la disqualification.

Aucun·e participant·e ne sera autorisé·e à prendre le départ sans dossard officiel.

5. Parcours et déroulement de la course

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les horaires ou d'annuler la manifestation pour des raisons de sécurité, de conditions météorologiques défavorables, d'injonction des autorités ou de force majeure.

Les participant·e·s de toutes les catégories doivent respecter les consignes de l'organisation, des signaleurs et des autorités. Chacun·e s'engage à adopter un comportement prudent, respectueux et responsable.

Le parcours doit être effectué dans son intégralité. Tout·e participant·e n'ayant pas été enregistré·e à l'ensemble des points de contrôle sera disqualifié·e.

Tout abandon doit impérativement être annoncé au chronométrateur à l'arrivée, pour des raisons de sécurité.

En Nordic Walking, les participant·e·s seront classé·e·s par ordre alphabétique, avec affichage du temps individuel (sans classement compétitif).

Un ravitaillement est prévu à mi-parcours de la boucle adulte, ainsi qu'à l'arrivée pour l'ensemble des courses.

6. Annulation et remboursement

Les frais d'inscription ne sont pas remboursés en cas d'annulation de la course pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur (force majeure, conditions climatiques extrêmes, décisions des autorités).



7. Assurance et responsabilité

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de blessure, de chute, de dommage matériel, de perte ou de vol survenant avant, pendant ou après la manifestation.

Chaque participant·e est tenu·e de disposer d'une assurance accident et responsabilité civile personnelle.

8. Prix et remise des prix

Chaque participant·e recevra un prix souvenir.

Les trois premiers de chaque catégorie seront appelés sur le podium et recevront un prix supplémentaire.

Les horaires de remise des prix pour chaque catégorie seront annoncés sur place par le speaker.

Aucun prix ne sera envoyé par la poste.

9. Protection des données

Les données personnelles sont utilisées exclusivement dans le cadre de l'organisation de la course, du chronométrage, de l'édition et de la publication des classements, ainsi que de la communication liée à l'événement.

Toute demande de suppression peut être adressée à l'organisateur.

10. Droit à l'image

Par leur inscription, les participant·e·s autorisent l'utilisation et la diffusion d'images (photos, vidéos, reportages) réalisées dans le cadre de la course de l'Horlogère, à des fins d'information et de promotion.

11. Environnement

Il est interdit de jeter des déchets sur le parcours. Des zones de tri et des poubelles sont mises à disposition sur le site de départ et d'arrivée.

Merci de contribuer au respect de l'environnement.